

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 décembre 2022**

Communication n° 39/12.2022

Objet: pénurie d'électricité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce message est de faire un suivi de la communication du 2 novembre dernier concernant l'approvisionnement en énergie, ainsi que de vous informer en temps réel des activités de la Municipalité dans le domaine de l'électricité et du plan de continuité des activités (PCA).

Le Conseil fédéral a mis en consultation diverses ordonnances le 23 novembre écoulé, principalement sur la gestion des pénuries du gaz et de l'électricité. Celles-ci auront un impact sur les plans de continuité des activités (PCA). Une des ordonnances concerne la promotion des énergies renouvelables avec la promotion des regroupements de consommation propre (RCP) – ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl). Cette dernière a été acceptée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle aura un impact potentiel important pour la Commune, car elle soutient nos efforts actuels de créer un RCP entre le parking du Vieux-Moulin, les toits du Vieux-Moulin et la station de pompage, avec un retour à un tarif régulé. Il faudra cependant rester sept ans dans ce marché régulé. Avec nos démarches à différents niveaux, nous avons ouvert une porte qui pourrait également nous permettre d'établir d'autres réseaux dans la Commune, en particulier aussi avec les industries de notre Commune.

Pour les stations de pompage, nous avons signé un contrat d'achat avec Romande Energie pour 2023 à 33cts/kWh (sans taxe, ni réseau), cependant en réduisant le volume pour 2023. En effet, la réalisation des travaux concernant les panneaux solaires sera achevée au plus tard fin 2023.

Avec l'acceptation des divers préavis concernant la pose des panneaux solaires, nous arriverons à couvrir environ 15% de la consommation des biens du patrimoine administratif communal, y compris l'éclairage public. Par rapport aux buts fixés pour la Commune, nous sommes en très bonne position, cependant le chemin est encore long et coûteux. Sur la base du plan directeur des énergies, nous avons débuté une évaluation des systèmes de chauffage à distance (CAD) et menons des discussions avec les industries.

Concernant le PCA, notre préparation avance bien et nous pourrons livrer le document à la Préfecture d'ici le 15 décembre 2022. Après discussion et évaluation, la Municipalité a choisi le Vieux-Moulin pour le PRU (point de rencontre d'urgence). Divers travaux d'adaptation, en particulier du point de vue électricité et chauffage, seront nécessaires mais pourront être effectués avant la fin de l'année.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 décembre 2022/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55